

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/VI-03

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS

—

Depuis 2001, le Conseil Général a engagé de nombreuses actions en faveur de l'équipement du territoire départemental en téléphonie mobile, en haut débit et même en très haut débit grâce au programme départemental de déploiement de la fibre optique.

Je vous rappelle que l'objectif de ce « **Schéma Départemental des Télécommunications** » est de répondre à une problématique d'aménagement du territoire en permettant, aux secteurs ruraux, de bénéficier de la téléphonie et du haut débit et, aux secteurs urbains, de s'équiper avec de la fibre optique.

Je vous propose aujourd'hui d'examiner l'état d'avancement des démarches du Conseil Général et de l'Agence de Développement Economique en matière de T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication) en faveur des infrastructures à haut débit, mais aussi de la mobilité et du télétravail.

I – INFRASTRUCTURE DE TELECOMMUNICATIONS :

A – TÉLÉPHONIE MOBILE :

Après avoir desservi 23 communes du département entre 2004 et 2007, nous avons souhaité, lors du Budget Primitif 2007, poursuivre notre action afin d'améliorer la couverture en téléphonie mobile de 15 communes supplémentaires.

Il s'agit de : Bouillac, Bouloc, Bruniquel, Escazeaux, La Salvetat-Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Causé, Loze, Montesquieu, Montjoi, Puygaillard-de-Quercy, Vaïssac, Varen, Vazerac et Verlhac-Tescou.

Parmi ces 15 communes, l'Etat en avait, d'ores et déjà, retenu deux dans le cadre d'un programme national : Bouillac et Montjoi. Concernant ces deux communes, il apparaît que :

- Bouillac est couvert depuis peu de temps en téléphonie mobile grâce à l'implantation d'un pylône SFR à Comberouger.

- Montjoi va être équipé d'une antenne relais par l'opérateur ORANGE qui assurera la totalité de l'opération (infrastructures passives + équipements actifs) y compris son financement.

Concernant la couverture des 13 communes restantes, lors d'un comité de pilotage qui a eu lieu le 13 mai 2009 à la Préfecture de Région, les représentants des trois opérateurs ont indiqué qu'ils étaient prêts à entamer un travail avec le Conseil Général et l'ADE 82 afin de déterminer les modalités d'amélioration de couverture de ces communes.

Une réunion technique sur ce thème est programmée en juillet 2009 afin d'établir le programme d'actions, de déterminer les solutions qui pourraient permettre de couvrir ces communes et, bien sûr, de valider un montage juridique respectueux de la concurrence.

B – TRES HAUT DÉBIT POUR LES PROFESSIONNELS :

Je vous rappelle qu'en matière de très haut débit, la première tranche du schéma départemental consistait à déployer de la fibre dans les principales communes du département à la condition que celles-ci s'engagent dans la création de boucles locales en fibre optique.

C'est aujourd'hui le cas sur la Communauté de Communes des Deux Rives, sur la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac et sur la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières où nos déploiements ont donc toute leur utilité.

Nous avons, aussi, pré-équipé la zone d'activités de Lauzard à Labastide-Saint-Pierre en prévision de la future Plate-forme Logistique Départementale.

Par ailleurs, lors de la DM2 de 2008, nous avons choisi de réaliser quelques travaux supplémentaires pour desservir des bâtiments départementaux (la Direction de la Solidarité, Novalia 82, le Collège Ingres). Nous sommes toujours dans l'attente de la signature d'une permission de voirie autorisant ces travaux de la part de la mairie de Montauban. Une réunion sur cette question a eu lieu le 24 Avril avec la Communauté d'Agglomération (c.f. ci-dessous)

En ce qui concerne les projets de boucles locales d'agglomération dans ces communes, en voici l'état d'avancement :

- la Communauté de Communes des Deux Rives

La réalisation de l'ensemble des études techniques pour la création de sa boucle locale en fibre optique est terminée. Celle-ci prévoit la desserte de l'ensemble des zones d'activités de la Communauté de Communes.

Un Point Opérateur (POP) sera aménagé dans le château d'eau de Valence d'Agen pour accueillir l'ensemble des équipements électroniques nécessaires à l'activation de la fibre optique.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de génie civil, l'aménagement du POP et la fourniture - pose de la fibre optique va être lancée dans les prochaines semaines. La Communauté de Communes prévoit de débiter les travaux à l'automne 2009.

Cet investissement a été estimé à 1,47 M€ HT.

- la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac

La consultation pour la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre est lancée. Elle permettra de finaliser le tracé et le dossier de consultation des entreprises.

Cette phase d'étude devrait être achevée au début de l'automne 2009. Elle sera suivie par le lancement d'un appel d'offres pour les travaux. Là encore, comme le prévoit notre schéma départemental des télécommunications, ce sont les zones d'activités qui seront équipées. En particulier la Zone de Barres-Fleury qui est considérée par la Région comme une Zone d'Intérêt Régional.

Ce projet représente un investissement de plus de 1,55 M€ HT.

- la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières

Elle a confié, depuis 2007, une mission au cabinet TACTIS en vue de l'établissement d'une infrastructure à l'échelle du territoire montalbanais. A ce stade, les études sont en voie de finalisation sans que nous ayons connaissance des intentions de la communauté de Communes sur ce dossier.

Lors de la réunion du 24 avril, la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières nous a indiqué son souhait d'acquérir deux des cinq fourreaux déployés par le Conseil Général à Montauban. Nous lui avons transmis une estimation du coût de cette opération ainsi que les plans du réseau départemental. Il est entendu que cette opération doit être menée en cohérence, et concomitamment, aux travaux relatifs à la desserte fibre optique de la Direction de la Solidarité Départementale, du Collège Ingres et de Novalia 82 (c.f. ci-dessus)

Je vous rappelle que, concernant ces projets de boucle locale en fibre optique dans les principales localités du département nous avons, lors de la DM1 de 2008, approuvé le principe de participer financièrement à hauteur de 25 % du montant HT des investissements sous forme d'annuités.

Conformément à cette décision, je vous proposerai, lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Départementale de délibérer sur notre participation financière dans ces projets. En effet, il convient d'attendre que les marchés de travaux aient été attribués pour déterminer le montant de la subvention départementale (sur la base du coût définitif de l'infrastructure).

C – HAUT DEBIT POUR LES PARTICULIERS « APPEL À PROJET MIDI-PYRÉNÉES NUMÉRIQUE »:

Je vous rappelle qu'il s'agit ici de favoriser le déploiement des accès à l'internet à haut débit dans le département. L'objectif est de répondre aux demandes de la population, et tout particulièrement de celles résidant dans les zones rurales du Tarn-et-Garonne.

Depuis la réunion du Budget Primitif, 4 nouveaux projets ont été présentés à la Commission Permanente du Conseil Général pour un montant total de travaux de 208 758 €. Ces projets, portés par les communes de Reyniès, Labastide-Saint-Pierre, le Groupement de Commandes de Saint Amans du Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles, et le SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne, ont bénéficié, au total, de 44 752 € de subventions départementales.

Au delà de ces projets financés, quatre collectivités travaillent encore avec l'ADE 82 afin de desservir leurs zones blanches de l'A.D.S.L. Ainsi, des études préparatoires à la mise en œuvre de réseau haut débit sont conduites par la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne, la Commune de Tréjouis et la Commune de Bessens. Cela devrait permettre de desservir 18 communes supplémentaires.

Pour finir, on peut noter que le projet de la Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise a été abandonné au profit d'une solution qui consiste à financer l'équipement des particuliers avec des paraboles pour bénéficier d'une liaison haut débit par satellite, solution qui n'a pas été retenue par la Région dans l'Appel à Projet Midi-Pyrénées Numérique et, de ce fait, ne peut pas faire l'objet d'un cofinancement Conseil Général – Conseil Régional.

II - LA QUESTION DE LA MOBILITE ET DU TELETRAVAIL

Comme vous avez pu le constater dans la première partie de ce rapport, la mise en œuvre, par le Conseil Général, de sa politique en faveur du développement des infrastructures de télécommunications, a permis d'améliorer la pénétration du haut-débit dans les secteurs ruraux.

Ces infrastructures étant déployées ou en cours de déploiement, se pose aujourd'hui, de plus en plus, la question du développement des usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans le département.

Nous savons, en particulier, grâce au diagnostic territorial « Tarn-et-Garonne 2025 », qu'il existe un changement de mode de vie dans les secteurs ruraux. Poussés par des nouveaux arrivants, ces secteurs sollicitent de plus en plus un accès à des services identiques à ce qui existe en zone urbaine.

Ce phénomène de «rurbanisation» ou de «néo-ruralité» est porté par une population à la recherche d'une meilleure qualité de vie mais qui souhaite également pouvoir conserver pour partie son activité professionnelle en la pratiquant à distance.

Se pose dès lors la question du télétravail, et des « Télécentres» (sorte de bureau public équipé en informatique et en haut débit qui permet au télétravailleur de bénéficier des meilleures conditions de travail).

En Tarn-et-Garonne, un seul «Télécentre» existe. Il a été labellisé par la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) et se situe à Laguépie.

Afin de prendre en considération cette nouvelle problématique des secteurs ruraux, je vais saisir chaque Maire du département pour qu'il me fasse part des besoins locaux sur ce type de structure (nombre de télétravailleurs, existence ou non des dispositifs d'accueils).

J'ai demandé à l'ADE 82, qui est déjà en charge du suivi des projets de développement des infrastructures de télécommunications, d'assurer ce recensement et de nous en faire une restitution synthétique afin d'évaluer l'opportunité pour le département de lancer, ou non, une action sur ce thème.

D'ores et déjà, l'A.D.E. 82 a prévu de se rapprocher de ses partenaires (Chambres Consulaires, Midi-Pyrénées Expansion...) afin de juger de l'intérêt pour notre territoire de ce nouveau concept de « Télécentre ».

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte de l'état d'avancement :

- du programme de développement des infrastructures de télécommunications,
- des éléments concernant le développement du télétravail ;

– Précise que tous les Maires du département seront consultés pour déterminer les besoins locaux sur le type de structure susvisée (nombre de télétravailleurs, existence ou non des dispositifs d'accueils).

Acte donné.

Le Président,